

DB2P

Release note

DB2P LPCI v 1.14.
est disponible en Simulation
et en Production



Cette version offre les fonctionnalités suivantes, disponibles tant via batch que via l'application DB2P en ligne:

- Regulation → CreateRegulation + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer des informations au sujet du régime (cf. section 3.1 des instructions de déclaration LPCI - RIZIV).
 - Une déclaration CreateRegulation introduite peut toujours être corrigée par la suite.
 - Chargement des documents PDF d'un régime

- Regulation → UpdateRegulation + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer des informations quant à la mise à jour d'un régime.
 - Une déclaration UpdateRegulation introduite peut toujours être corrigée par la suite.
 - Chargement des documents PDF d'un régime

- Account -> CreateAccount + correction
 - Cette déclaration permet de créer une entité « compte » dans la banque de données et de communiquer certaines données du compte qui n'évoluent pas régulièrement (p.ex. l'affilié concerné par le compte, le régime auquel le compte est lié,...)
 - Une déclaration CreateAccount introduite peut toujours être corrigée par la suite.

- Account → UpdateAccount + correction
 - Cette déclaration UpdateAccount permet de communiquer les données de l'entité "compte" modifiée.
 - Une déclaration UpdateAccount introduite peut toujours être corrigée par la suite.

- Account → AccountState + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer les données quant à la constitution individuelle de l'affilié qui sont susceptibles d'évoluer régulièrement. Il s'agit entre autres de l'information quant aux réserves acquises, au niveau de financement, à la participation bénéficiaire, etc.
 - Une déclaration AccountState introduite peut toujours être corrigée par la suite.

- Account → Transfer + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer les données relatives au transfert d'un compte.
 - Une déclaration Transfer introduite peut toujours être corrigée par la suite.

- Account → EventAccountState + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer les données quant à l'état du compte au moment d'un événement (ou event) spécifique (cf. section 3.8 des instructions de déclaration LPCI – RIZIV).
 - Une déclaration EventAccountState introduite peut toujours être corrigée par la suite.

- Deposit → Deposit + correction
 - Cette déclaration permet de communiquer les informations quant aux versements de primes qui ont eu lieu dans le cadre d'un régime de pension.
 - Une déclaration Deposit introduite peut toujours être corrigée par la suite.

- CancelDeclaration
 - Cette déclaration permet d'annuler une déclaration antérieure.

- AddRegistrantId
 - Cette déclaration permet à l'instance déclarante d'ajouter ses propres identifiants libres au régime qui a déjà été déclaré au moyen de la déclaration CreateRegulation et/ou au compte qui a déjà été déclaré au moyen d'une déclaration CreateAccount.
- Contact → SetContactRule + correction
 - Via cette déclaration SetContactRule les données des personnes, services ou entités à contacter dans le cadre de l'information au citoyen sont déclarées.
- Mandats → SetDelegation
 - Cette déclaration permet de communiquer à la banque de données un mandat entre deux entités.
 - Attention: une déclaration SetDelegation introduite via l'application DB2P en ligne est immédiatement enregistrée dans la banque de données¹.
- Vérification des mandats
 - L'application DB2P vérifie si l'entité déclarante (BCE Sender) a reçu les mandats nécessaires de l'entité qui délègue (BCE Registrant).
 - Attention : si un fournisseur de services désire effectuer une déclaration au nom de son client, ce dernier (delegator) doit alors lui donner un mandat via une déclaration SetDelegation.
- Droits d'utilisateurs → SetUserGroup & SetAuthorization
 - Une entité peut limiter les opérations possibles d'un ou de plusieurs de ses utilisateurs physiques. Via la déclaration SetUserGroup l'entité peut créer des groupes d'utilisateurs. Via la déclaration SetAuthorization l'entité peut ensuite attribuer à ces groupes d'utilisateurs certaines autorisations.(droits d'utilisateurs).

Les fonctionnalités suivantes sont par ailleurs également mises à disposition via l'application DB2P en ligne:

- Production-Simulation : La différence entre l'environnement de production et l'environnement de simulation est visible dans la partie supérieure de l'écran :
 - Production = DB2P
 - Simulation = DB2PSIM
- Consultation → Consultation des régimes
 - Consultation de la dernière situation des données d'un régime dans la banque de données. Ces données peuvent résulter de différentes déclarations (→ historique des déclarations du régime).
- Consultation → Consultations des comptes
 - Consultation de la dernière situation des données d'un compte d'un affilié dans la banque de données. Ces données peuvent résulter de différentes déclarations (→ historique des déclarations AccountState). Il est possible de rechercher les comptes des affiliés sur base de :

¹ Dans l'application DB2P en ligne, après confirmation de la déclaration (dans l'écran d'aperçu), un format XML de la déclaration est généré. Celui-ci est transmis à la BCSS. Après traitement par la BCSS, le fichier XML de la déclaration est transmis au back end de l'application DB2P à Sigedis. Ce processus s'opère de manière asynchrone. Il peut donc s'écouler un délai de 48 heures avant qu'une déclaration puisse être consultée.

La seule exception à cette règle est la déclaration en ligne de SetDelegation, SetUserGroup, SetAuthorization et AddRegistrantId. Ces déclarations en ligne sont directement enregistrées dans la banque de données DB2P.

- un numéro NISS
 - les autres paramètres (année d'évaluation et régime) et de consulter la liste des affiliés obtenue (par année d'évaluation et régime) et d'envoyer le fichier .cvs vers l'e-box de l'organisme.
- Consultation → Consultation des versements
 - Consultation de la dernière situation des versements dans la banque de données. Ces données peuvent résulter de différentes déclarations (→ historique des déclarations des versements).
- Consultation → Données personnelles affilié
 - Les organismes de pension (et leurs prestataires de services) peuvent maintenant rechercher les données de leurs affiliés (par ex. l'adresse, la date de décès et la date de mise à la retraite) en ligne via les applications existantes pour les déclarants (via les 3 applications: pour employeurs (LPC/Autres LPC), indépendants (LPCI) et dirigeants d'entreprise indépendants (Autres régimes pour indépendants)).
- Gestion des déclarations
 - Les déclarations communiquées à la banque de données peuvent être consultées au moyen de la fonctionnalité « Gestion des déclarations ».
L'aperçu de la déclaration et la réponse à la déclaration peuvent être visualisés à partir de la déclaration (avec le cas échéant le SigedisId, les anomalies et les données des individus).
Il est par ailleurs possible de télécharger la déclaration ainsi que la réponse à celle-ci sous format PDF ou XML (pour autant qu'elle ait déjà été traitée par Sigedis).
 - Attention: tant les déclarations batch que les déclarations en ligne sont traitées de manière asynchrone par la BCSS et Sigedis. Cela signifie qu'il peut s'écouler un délai de 48 heures avant qu'une déclaration puisse être consultée.
- Correction d'une déclaration
 - La correction d'une déclaration s'effectue via la fonctionnalité « Gestion des déclarations ». Dans un premier temps, la déclaration sur base de laquelle la correction peut être introduite est consultée. La correction via l'application DB2P en ligne n'est possible qu'après le traitement de la déclaration à corriger dans la banque de données.
- Mandats → Consulter les mandats
 - Les mandats peuvent être consultés via la fonctionnalité « Consulter les mandats ».
- Mandats → Sélectionner le Registrant
 - Après la connexion, le BCE du Registrant est par défaut le même que celui du Sender. En d'autres mots le déclarant travaille en son nom propre.
Le déclarant a la possibilité de travailler comme mandataire pour un autre BCE. Pour ce faire, l'utilisateur doit modifier le BCE du Registrant.
Cette fonctionnalité est seulement disponible si le delegate (BCE Sender) a reçu un mandat du delegator (BCE Registrant).
- Droits d'utilisateurs → Consulter droits d'utilisateurs
 - Consultation des groupes d'utilisateurs et des droits d'utilisateurs